



Manipulation héritage maladie adoption

Par **jacques33**, le **16/12/2011** à **11:20**

Bonjour,

j'ai 39ans, je suis un enfant de famille recomposée ma mère a 4 enfants au total: 3 filles d'un premier mariage et ensuite moi avec son mari actuel. Ma mère est fâchée avec ses trois premiers enfants depuis des années. Mon père est en phase terminale d'un cancer généralisé foudroyant, à la demande de ma mère, qui est très dure et froide, j'ai dû lui préparer moi-même son caveau... chose horrible. Mais ma mère a aussi depuis découvert qu'elle avait des tumeurs au cerveau. Elle s'est faite soignée mais elle est depuis très perturbée. J'ai été là au maximum pour eux mais ma mère estimait que je n'en faisais jamais assez elle était audieuse avec moi m'a rejeté et dans une dispute m'a avoué que mon père n'était en faite pas mon vrai père, elle l'a en faite toujours trompée et ne l'a pas aimé, après celà elle m'a interdit de "remettre les pieds" chez eux, sous prétexte que comme ce n'était pas mon vrai père je n'avais pas à m'en occuper et à savoir se qu'il en était de son état de santé. Mon père, qui soupçonné apparemment depuis des années cette involture, est tellement faible qu'il n'a pas eu la force de s'interposer et m'a juste demandé d'excuser ma mère. Alors depuis je n'ai plus de nouvelles et ma mère refuse que j'en ai. Je suis anéanti par ces problèmes de maladie qui touchent mes parents et en plus j'ai dû entendre que mon père n'est pas mon vrai père mais pour moi celà n'a rien changé concernant l'homme qui m'a élevé, qui est et restera pour moi toujours mon père. Mais pour continuer à me détruire j'ai appris hier que deux des enfants de ma mère ont depuis tous çà renoué avec elle, je sais que c'est par intérêt et qu'ils n'ont jamais été là pour elle mais ma mère n'a plus vraiment les facultés de jugement. Le comble est que l'une de ses deux filles l'a amenée chez un notaire pour qu'elle me déshérite. Le notaire lui a dit que celà n'était pas possible mais que le seul moyen pour me léser est que mon père adopte l'une de mes demi-soeur afin de me prendre une partie de mon héritage. En effet je devrais avoir, si le drame devait arriver à mes deux parents, la part intégrale de mon père puis un quart de celle de ma mère mais elle veut me réduire la part du côté de mon père en lui faisant adopter une de ses filles. Ce n'est pas tant pour une question d'argent que je veux me défendre mais surtout parce que ma mère a menti à mon père et à moi-même pendant

39ans sur nos liens de parenté et je refuse qu'elle puisse en plus de ça profiter de sa maladie.

Par **corimaa**, le **17/12/2011** à **14:06**

[citation]Le notaire lui a dit que celà n'était pas possible mais que le seul moyen pour me léser est que mon père adopte l'une de mes demi-soeur afin de me prendre une partie de mon héritage.[/citation]

C'est grave, je ne pense pas qu'un notaire ait donné ce genre de conseil mais plutot une idee d'une de ses filles

Votre père est toujours en vie, ne pouvez vous avoir une discussion avec lui, lui demander de vous proteger des manipulations de votre mère et de ses filles ?

Par **cocotte1003**, le **17/12/2011** à **18:07**

Bonjour, une mise sous tutelle de votre pere semble etre necessaire, déjà pour que vous puissiez plus facilement le voir et qu'il ne soit plus en mesure de prendre de décision, comme une adoption ou un nouveau testament ou que l'argent disparaisse. Dès le décès de votre pere il faudra etre tres réactif par exemple en demandant un inventaire des biens. Vous pouvez consulter préventivement un notaire et le jour de la succession vous pouvez avoir votre propre notaire indépendamment de celui que le reste de la famille choisira. Bon courage, cordialement

Par **labiche**, le **22/08/2013** à **17:33**

C'est incroyable comme histoire